

Domaine Public

Le 28 juin 2024

ARRETE TEMPORAIRE N° 377/2024

Code Voie : 9999
Diverses rues de la Ville

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande du service Animation de la Ville de Bastia concernant le feu d'artifice du 14 juillet 2024 et la nécessité de libérer les emplacements indispensables au bon déroulement de la cérémonie et du feu d'artifice.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits **sur l'allée du 173ème RIA du vendredi 12/07/2024 à 14h00 au lundi 15/07/2024 à 01h00, sauf aux personnes autorisées.**

Article 2 : La circulation est interdite **quai des Martyrs de la Libération le 14/07/2024 de 20h00 à 23h30.**

Article 3 : La circulation est interdite le **14/07/2024 de 21h30 à 23h30** dans les rues suivantes :

- **Allée des Anciens d'Extrême-Orient voie num 12,**
- **Boulevard du Général de Gaulle, rue Salicetti et rue Abbatucci sur la portion de voie comprise entre le boulevard Paoli et le boulevard du Général de Gaulle.**

Article 3 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 4 : Les services techniques de la ville mettront en place la signalisation réglementaire de sécurité, de police et de déviation ainsi que le présent arrêté au minimum 48h00 avant sa date d'effet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Bastia, Madame la Directrice interdépartementale de la Police Nationale de Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia

Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica